

LES POINTS-CLES DU PROJET DE MARCHÉ (RC + CCAP)		
	Objet	Fourniture de services de traiteur et de livraison de plateaux repas
	Pouvoir adjudicateur	Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) de Nouvelle-Aquitaine, assisté de la Plate-forme régionale des Achats (PFRA)
	Bénéficiaires	☒ Services de l'État ☒ Certains établissements publics de l'Etat
	Lieu d'exécution	Nouvelle Aquitaine
	Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes
	Allotissement	☒ 12 lots géographiques
	Durée de l'accord-cadre	☒ 4 ans maximum ☒ Période ferme : 2 ans à compter de la date de notification ☒ Reconduction : tacite chaque année - 2 fois
	Montant annuel estimatif	Entre 50 000 €HT et 175 000 €HT selon les lots
	Montant maximum sur durée du marché	Entre 500 000 €HT et 1 750 000 €HT selon les lots
	Forme de groupement autorisé	☒ Groupement solidaire ☒ Groupement conjoint solidaire
	Variantes	sans
	Considérations sociales	☒ Lot 1 à 4 et 6 à 12 : 4 heures d'insertion pour chaque tranche de 10 000 € HT facturés, à réaliser sur la durée de l'accord-cadre ☒ Lot 5 : RÉSERVÉ (cf art. L2113-14 du CCP)
	Considérations environnementales	☒ Critères de sélection ☒ Spécifications techniques ☒ Conditions d'exécution
	Délai d'exécution	Date de livraison indiquée sur le bon de commande. Délai de remise de devis : 24h pour ≤ 20 pers., 48h pour 21-100 pers., jusqu'à 6 jours pour > 1000 pers. Urgences : devis en 6h à 12h selon la taille.
LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)		
	Mode de passation	Marché à procédure adaptée (MAPA) passé en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique
	Négociation	Possible
	Délai de validité des offres	180 jours
	Critères de sélection	Prix : 50% Valeur technique : 40% Critère environnemental : 10%
LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)		

	Forme des prix	Unitaire
	Variation des prix	Révision au 1 ^{er} janvier de chaque année, à compter du 1 ^{er} janvier 2027
	Conditions tarifaires	☒ Prix définis au Bordereau de Prix Unitaire (BPU). ☒ Possibilité de recours au catalogue du fournisseur (remise fixée) ou devis (≤ 10 % du montant total exécuté). ☒ Majorations possibles : nuit, week-end, jours fériés, urgence (coefficients fixés par le titulaire).
	Suivi/pilotage	☒ Rapport d'activité trimestriel : CA, volumes, qualité environnementale, actions correctives. ☒ Plan de progrès annuel : amélioration technique, environnementale, qualité de service.
	Avance	Accordé par bon de commandes : ☒ 5% pour entreprises hors PME ☒ 30 % pour PME